

ANNEXE 8

Modifications concernant le référentiel Baccalauréat Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie
--

COMPETENCES TERMINALES	
C 32	Ajouter dans les indicateurs d'évaluation juste en dessous de « l'enchaînement logique des différentes phases » : respect de la réglementation en vigueur
SAVOIRS ASSOCIES	
Ch S1.Biologie S1.2-1	Colonne connaissances : ajouter l'œil Colonne limites de connaissances ajouter : légènder une coupe simplifiée des structures de l'œil (cornée, iris, cristallin, rétine)
Ch S2.7	Cf document 1
<u>REGLEMENT D'EXAMEN</u>	
Unité U11 : Etude de situations professionnelles en esthétique cosmétique parfumerie	Passage de l'épreuve E1 en mode CCF en unité U22 de l'épreuve E2 en mode ponctuel
DEFINITIONS DES EPREUVES	
U22	Dont évaluation des connaissances du chapitre S2.7
U31	Lire PFMP en place de PFE